



Avec le soutien financier de :



AgroBio Périgord agréé pour l'activité de conseil indépendant et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le n° AQ01976
AgroBio Périgord ne pourra être tenue responsable des erreurs dues à l'extrapolation inadaptée des informations de ce bulletin.

Bulletin technique viticulture bio

n°1 - vendredi 3 mars 2017

Du côté des maladies : *Transfert de connaissances*

Excoriose Fiche INRA	Observer les bois de taille. Brûler les bois de taille en cas de forte attaque. Ce sera les conditions du printemps qui détermineront l'importance de l'attaque, on observe quelques symptômes actuellement, situations très variables, Observer bien toutes vos parcelles pour décider d'une intervention (<i>pas avant que au moins 30% des bourgeons soit à pointe verte</i>). Prophylaxie : Brûler les bois de taille sur parcelle à Historique.
Black Dead Arm Fiche INRA	Prophylaxie : brûler les sarments ; éviter les grosses plaies de taille et les agressions mécaniques sur les ceps : travail facilité si repérage des pieds atteints. <i>Prévoir un sur-greffage si le porte-greffe est sain.</i>
Esca Fiche INRA	Prophylaxie : destruction par le feu des souches mortes ; éviter les grosses plaies de taille et les agressions mécaniques sur les ceps : travail facilité si le repérage des pieds atteints pour sur-greffage est réalisé (p.-g. sain) Voir vidéo lci & lci . Si taille en Guyot, mettre en œuvre la méthode Poussard (v° fiche AgroBio Périgord). Pieds atteints : le curetage donne les meilleurs résultats (v° lci & lci) les ceps malades avec une petite tronçonneuse (électrique - thermique).
Eutypiose Fiche INRA	Prophylaxie : destruction par le feu des souches malades. éviter les grosses plaies de taille et les agressions mécaniques sur les ceps. Repérage des pieds atteints pour recépage systématique. La taille tardive (période des pleurs) limite les contaminations, car la pénétration des ascospores dans les palies de taille est plus difficile à cause des flux de sève ascendante.
Nématodes Fiche INRA	En cas de forte infestation, laisser le sol au repos 7 à 10 ans (<i>18-24 mois minimum</i>) avant de replanter. En cas de replantation préférer laisser le sol au repos et réaliser des semis de plantes "nématocides" par précaution : l'avoine, le lotier, le sainfoin, la luzerne, le trèfle violet, le seigle et le triticale. Évitez absolument le sarrasin et la phacélie, le chanvre et le sorgho.
Oïdium Fiche INRA	Prophylaxie : Observer les bois de taille. Attention il n'y a plus de bouillie sulfo-calcique à base de soufre (bouillie Nantaise) homologuée. Brûler les bois de taille en cas de forte attaque.

Notes : Transfert de connaissances



TAILLE : Il est important d'éviter, au maximum, les grosses plaies de taille sur les bois de 2 ans et plus, il est préférable par exemple de laisser un petit « chicot » offrant une surface de coupe donc de contamination moindre, qui va cicatriser puis développer un cône de dessiccation. L'année suivante, on peut sans risque couper ce « chicot » car la coupe dans le cône de dessiccation (bois mort), n'offre plus de porte d'entrée aux spores de champignons.

De manière Générale :

- évitez de tailler pendant les périodes à risques de contamination importantes (fonction des parasites dominant et de la localisation géographique),
- évitez de tailler pendant les périodes pluvieuses, ainsi que les jours qui suivent (1-5 jours suivant conditions),
- taillez de préférence pendant les périodes de pleurs ou de froid sec, car la réceptivité de la vigne est moindre,
- privilégiez la prophylaxie en sortant les bois anciens et en sélectionnant les souches à recéper, cureter ou sur-greffer dans les parcelles contaminées.

De récentes études ont montré qu'il n'y avait pas de contaminations, pour deux des champignons responsables de l'Esca, lors des opérations de taille. Cela ne doit pas amener à moins de vigilance sur la propreté/désinfection des outils (alcool,...). Ces études ne concernent que deux champignons, on ne connaît pas le fonctionnement des autres, de plus les vignobles sensibles aux maladies bactériennes seront toujours exposés.

Conseils



Veillez à la protection des bois de taille par l'usage de produits adaptés. *Ce sont des produits dont le mode d'action est essentiellement mécanique (colmatage des plaies de taille), à l'exception du cuivre qui a une action fongicide et bactéricide. Cette technique est bénéfique mais ne rattrapera pas une mauvaise taille... Sous une forme plus liquide il peuvent être pulvérisés sur l'ensemble du cep. On peut citer principalement :*

- Sulfate de cuivre : pulvérisation sur les plaies de taille encore humide (400-600 g/100 l) action cautérisante et cicatrisante empêchant la pénétration des spores,
- goudrons de pin (ou de Norvège) : à badigeonner sur les grosses plaies de taille. Renouveler 6 mois après. Action protectrice par colmatage des vaisseaux.
- badigeons à base de bouillie bordelaise + argiles (Bentonite, Kaolinites) : applicables sur les grosses plaies.
- cire d'abeille : action protectrice par colmatage des vaisseaux.
- pralins : argile Kaolinique + boue de vache + cendres de bois + petit lait + préparat à base de plantes (principalement la prêle) ou préparat Biodynamique,

On trouve souvent des recettes « maison » ou des produits commerciaux à cet usage. Dans tous les cas, sans préjuger de l'efficacité de la recette ou du produit, veillez à bien vérifier sa conformité avec le cahier des charges de l'Agriculture Biologique et la législation française.

Engrais azotés : Appliquer 20 à 40 unités d'azote avec des produits type X/O/O (farine de plumes, soies de porcs, guano, etc.). Il faut visualiser cet apport comme un stimulant des micro-organismes du sol et non comme un engrais à destination de la vigne. **L'idéal est de l'épandre fin février - début mars, donc en ce moment.** Sur sol très calcaire, on peut également compléter par l'apport d'environ 20 Kg de Soufre en poudrage au sol.

Entretien du sol : **RAPPEL** : l'objectif est d'avoir un dessous de rang avec de la terre fine, sans adventices ; cela permet de ne pas se faire déborder par la reprise de la végétation spontanée dans le cas de printemps très humide (2007 ; 2008 ; 2013 ; 2014). Attention actuellement les plantes paraissent peu développées suivant les secteurs mais leur système racinaire est bien développé et leur pousse peut reprendre rapidement au printemps et vous prendre de vitesse... **Au contraire si le sol est propre, il se resalira, mais en partant de la graine, ce qui entrainera un développement moindre et moins rapide donc plus facile à détruire ultérieurement. Le temps très humide ne permet pas actuellement d'intervenir correctement. Il faudra donc être vigilant et réactifs car les fenêtres de passages risquent d'être courtes... Cela doit donc être une Priorité !!! Si vous avez des satellites de tontes il peuvent être une sécurité pour cette année.**

Observations

Les vendanges se sont globalement bien passées. La qualité et les rendements été aux rendez vous (*Résultat des enquêtes : à venir prochainement*).

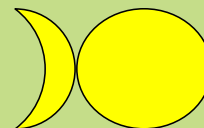
Contrairement à 2016, l'hiver 2017 à connu plusieurs épisodes de gelées importants. Le déficit hydrique depuis le début de l'année (par rapport à la moyenne des 10 dernière années) ce résous (-3%) et devrait être comblé avec les pluies à venir. Les travaux de taille et d'entretien continuent.

Stode(s) :



01 - Repos d'hiver

Prendre en compte la position de la lune dans mes travaux :



Lune descendante jusqu'au 08/03 & montante jusqu'au 21/03 puis descendante jusqu'au 03/04.

Si possible tailler en lune descendante, les jours fruits (a priori), meilleur équilibre si associé à constellation de Lion ou du Cancer, pour les vignes chétives. Taille possible lors du périgée (*augmentation de la vigueur, 2 années maximum, mais risque accru de sensibilité aux maladies*) ou en lune croissante.

Les vignes vigoureuses sont à tailler préférentiellement en vieille lune pour faire du fruit et les vignes faibles en nouvelle lune pour faire du bois.

Prochains nœuds lunaires :

Le 11 mars et le 25 mars

Prochain périgée : 3 mars

EVITER le travail des sols et de la plante pendant les nœuds lunaires (2 par mois) et la Lune en périgée (1 par mois).

N'hésitez pas à contacter votre technicien-conseil pour toute information complémentaire.

Point Infos Prophylaxie :

[Cliquez lci](#)

Du côté des insectes : *Transfert de connaissances*

<p>Cicadelles FD</p>	<p>Vous pouvez observer la présence d'œufs sous l'écorce des ceps. Privilégiez, si possible, un épamprage mécanique (qui permettra d'éliminer une partie des œufs et des larves situés dans l'écorce des ceps). Prophylaxie : Brûler les bois de taille, ébouillantage des souches, application d'huiles végétales ou minérales (non homologuées Flavescence dorée : effet ovicide par l'asphyxie des œufs), détruire les repousses de vigne/porte-greffe dans/et à proximité des parcelles car ce sont souvent des réservoirs à cicadelles (plantes généralement non traitées avec des insecticides). Veiller à choisir des spécialités homologués sur les traitements des stades hivernaux des ravageurs (huile de colza, attention à ne pas appliquer sur les bourgeons débouffés ou les feuilles, risque de Phytotoxicité) Toutes les informations en cliquant ici. L'intérêt de ces traitements ont pu être vérifiés dans nos essais 2015-2016 (poursuivi en 2017), cliquez ici & ici</p>
<p>Cochenille</p>	<p>Si vous avez identifié des « foyers » de cochenilles en 2016, surveillez attentivement vos parcelles. La surveillance permet de limiter les traitements aux foyers observés. Les premières cochenilles sont généralement observables sur les bois d'un an, notamment sous les écorces.</p>

Notes : Transfert de connaissance



Conseils



Biodiversité et auxiliaires : laissez des couverts non broyés dans les parcelles et/ou aux abords, de nombreux insectes utilisent des plantes comme abris hivernaux. Il est également possible de préserver les talus et créer des tas de pierres aux abords (abris pour la faune auxiliaire) ainsi que des nichoirs (oiseaux et chauves-souris).


Cochenilles : A surveiller si présence déjà détectée sur votre domaine. Surveiller également, dans le cas de présence, si il y a des petit trous sur leur carapaces (parasite), si le taux de parasitisme est important les traitement ne sont pas toujours nécessaire.

Flavescence Dorée : **Dans le cas de plantations, exigez des plants traités à l'eau chaude.** Même si la prospection et la lutte contre le vecteur sont importantes, il est primordial de ne plus amener de matériel végétal contaminé dans le vignoble. Les autres méthodes sont décrites dans la Fiche FD : [Cliquez Ici](#) & [ici](#). La prospection est maintenant réalisée sous forme de prestation par le GDON du Bergeracois (1/3 tous les ans), cela ne dispense pas de réaliser soit même des observations et de signaler des pieds suspects. Plus la surveillance est importante et plus la réaction peut se faire à temps ! **En 2016, le protocole d'aménagement de la lutte a permis de se passer du dernier traitement Pyrèvert sur 80% des surfaces suivi, tout en maintenant une lutte efficace. Ce protocole est expérimental et sous couvert d'un contrôle de la FREDON. Vous ne pouvez pas le mettre en place seul, mais si vous êtes intéressé pour la campagne 2017, prenez contact avec nous. Plus d'informations : [Cliquez Ici](#)**

Cochenilles : Il est encore possible de réaliser un traitement, avant le stade bourgeons dans le coton (B ou O3) à base d'huiles végétales ou minérales (2-3 l/ha pour 100 l/ha).






Pour aller plus loin...

Attention : les informations ci-dessous ne sont valables que dans le respect de bonnes pratiques agronomiques et biologiques respectueuses du sol et de la plante, en intégrant autant que possible l'approche globale de son vignoble.

	<p>Quelles préparations de phytothérapie et/ou biodynamie utiliser actuellement ?</p>
<p>Badigeon</p>	<p>À appliquer juste après la chute des feuilles : mélange thé de bouse (ou compost), argile Kaolinite, petit lait, décoction de prêle (éventuellement ajouter de la propolis et/ou cendres de bois). Bénéfique sur le long terme.</p>
<p>Prêle</p>	<p>Des travaux récents (2012-2014) de la société de viticulture du Jura, basés sur les recherches de Pierre MASSON (plus d'informations : cliquez ici), ont mis en évidence l'intérêt d'une décoction de prêle avant Pâques pour retarder la maturation des œufs de Mildiou (résultats 2012-2013, travaux poursuivis en 2015, cliquez ici pour plus d'informations). Préparation / utilisation différente de la décoction habituelle : 100g/ha, mettre à tremper 100g dans 3.5l d'eau de pluie 12 à 24 h, puis décoction pendant 45-50 mn, à pulvériser en soirée la semaine avant Pâques (Dilution à 10% soit 3.5l pour 35l). A Prévoir la semaine avant Pâques.</p>
<p>500- 500 P</p>	<p>Application possible, mais mieux attendre que sol ce réchauffe encore un peu (éviter pendant les périodes de gel qui refroidissent le sol) et surtout à prévoir pour le printemps, sinon de 2 à 3 passage de Compost de Bouse (Maria Thun), espacés d'une dizaine de jours. Une application pourra également être faite après la destruction d'un engrais vert au printemps.</p>

Téléchargez sur la page viticulture l'article phytothérapie et les fiches par plante, ou demandez à vos techniciens.

En images...

<p>Symptômes Oïdium sur rameaux</p>	<p>Excoriose</p>	<p>Pycnides Black Rot <small>Crédits Photo Carine DELACROIX CA 33</small></p>	<p>Jolie</p>	<p>Jeunes Cochenilles sous écorce de bois d'un an & Cochenilles Parasitées (trous de sortie)</p>
				



Les Agriculteurs BIO d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes



Les Agriculteurs BIO de Dordogne



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Excoriose	Esca : coupe d'un cep	Curetage		

Bonne coupe, pas de blessure	Mauvaise coupe, la cicatrisation ce fera à l'intérieur du bois (pénalisant la sève)	Greffes en Fente : Réalisation ; 1 an ; 2 ans		Enherbement Cavaillon peu problématique pouvant attendre à Gauche & Problématique à Droite

**Prochain bulletin :
Fin Mars- Début Avril**

Prochaine réunion bout de rang : Fin Avril

	mars 2017						
	lu	ma	me	je	ve	sa	di
	27	28	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31		

Formation Début 2015 :
6 Mars au 10 Mars : Autoconstruire son semoir pour implanter ses engrais **ENCORE des Places !!**
16-17 MARS : QUELS COUVERTS ET ENGRAIS VERTS METTRE EN PLACE DANS MA VIGNE ?

Vos techniciens : MAILLE Eric & Thomas SUDER –Techniciens viticulture AB
 AgroBio Périgord – ZA Vallade 24112 BERGERAC Cedex
 Tél : 06.87.58.48.50 (eric) & 06.82.87.99.63 (Thomas)
 Courriel : [mailto: e.maille@agrobioperigord.fr](mailto:e.maille@agrobioperigord.fr) & viticulture@agrobioperigord.fr
<http://www.agrobioperigord.fr/produire-bio/viticulture>

Les préconisations de ce bulletin sont faites dans le respect des exigences réglementaires et des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Retrouvez toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur [e-phy](#) ou dans le [Guide des intrants Bio](#) & le [Guides substances de Base](#)

*N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions !
 Pensez à votre adhésion à AgroBio Périgord !*

Votre association a besoin de vous pour continuer à promouvoir une agriculture locale, de qualité, solidaire, en un mot : humaine. En plus d'un contexte déjà difficile, votre soutien, tant moral que financier, est plus que jamais nécessaire !

Ayez également le réflexe cotisations combinés SVBA - AgroBio Périgord

Point Produits Phytosanitaires et Homologations

Suite à un premier article dans le bulletin N°3 de l'an dernier et à une lettre d'infos filière FNAB je souhaite de nouveau attirer votre attention sur le fait que de nombreux produits phytosanitaires (Cuivre, Soufre, Bt, ...) ont vu leurs doses d'Homologations et/ou leurs conditions d'utilisations changer de puis 2-3 ans suivant les produits, généralement à la baisse mais dans de rares cas à la hausse. **Et beaucoup de spécialités ont été retirés. Donc attention si vous avez des stocks.**

Je vous invite donc à vérifier sur le nouveau site e-phy.anses la dose d'homologation de vos produits afin de vérifier comment les utiliser en 2017.

Si pas de changement : OK

Cuivre : Généralement changement à la baisse, des produits passent par exemple de 6 Kg Produit Commercial (P.C) par Trt à 1.5 Kg (P.C) par Trt et peuvent être limité en nombre de traitements et/ou sur la dose de Cuivre métal. Attention cela ne change rien à la limite des 30 Kg sur 5 ans toujours valable en Bio, **cela change juste l'utilisation des produits**. Par exemple vous faisiez toute la campagne avec un hydroxyde ou un sulfate, si la dose d'homologation et/ou le nombre maximum d'application ont été modifiés, il se peut que vous deviez utiliser un second produit commercial, voir plus, une fois les limites du 1^{er} atteintes. Attention également si vous utilisez des associations : Sulfate / hydroxyde ou Hydroxyde/Oxyde par exemple.

Soufre : Même cas que le cuivre, généralement changement à la baisse, des produits passent par exemple de 12.5 Kg (P.C) par Trt à 4 Kg par Trt (P.C) (*donc 3 Kg de soufre pur par Trt avec un prdt à 80%, ce qui est insuffisant dans de nombreux cas pour beaucoup de situations*) et peuvent être limité en nombre de traitements. Donc attention également avec le soufre par exemple vous faisiez toute la campagne avec un soufre, si la dose d'homologation et/ou le nombre maximum d'application ont été modifiés, il se peut que vous deviez utiliser un second produit commercial, voir plus, une fois les limites du 1^{er} atteintes. Mais il se peut que vous ayez besoin de mettre plus de soufre que ne vous le permet la dose d'homologation, ce qui n'est pas autorisé, donc de rajouter un second produit avec pour atteindre la dose souhaité.

Télécharger les différents documents sur le site de l'INAO* :

- Liste des Produits utilisables en AB et Usages associés** : [Cliquez Ici](#)
- Liste des Substances de Bases utilisables en AB** : [Cliquez Ici](#)
- Notice d'utilisation des 2 fichiers "Produits" & "Substances de Base" : [Cliquez Ici](#)



ATTENTION !

Dans les points importants à prendre en compte suivant votre situation, Pensez à regarder :

- Les Zones Non Traitées,
- Le Dispositif Végétal Permanent,

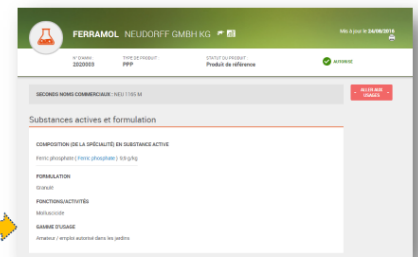
Les 2 dispositifs peuvent se cumuler, suivant les produits : Si DVP < ou = 5m pas de problème il se superpose à la ZNT, par contre si DVP > 5 m, c'est la largeur de ce dernier qui prime, elle ne peut pas être réduite. Ce dispositif est en vigueur et son non respect peut entraîner des sanctions pour le vigneron.

Plus d'infos : [Cliquez Ici](#),
Fiche synthétique (CA du Tarn) : [Cliquez Ici](#)

Exemple d'utilisation du tableau (ex : Phosphate ferrique)

Nom du produit	Nom du détenteur	Type commercial	SA1	Nom du variant SA1	Fonction	Gamme d'usages	Type de formulation	Intitulé
FERRAMOL (NEU 1165 M)	NEUDORFF GMBH KG	Produit de référence	Ferric phosphate	phosphate ferrique	Molluscicide	Amateur / emploi autorisé dans les jardins	Granulé	Traitements généraux*Trt Sol*Limaces et escargots

Cliquez sur le lien bleu pour afficher la fiche E-phy de la spécialité commerciale



Fiche E-Phy actualisée en date du 29 juillet 2016

Source : SITE internet INAO

* Attention ces listes sont mises à jour régulièrement et peuvent donc changer, vérifier toujours que vous avez la dernière version sur le site de l'INAO.

** Attention Fichiers au Format Excel ".xlsx", contactez nous si problème à l'ouverture.

Retrouvez toutes les informations de l'INAO sur l'Agriculture Biologique : [Cliquez Ici](#)

Pour vérifier qu'un produits en stock n'a pas été retirés du marché : [Cliquez ici](#)

Pour Vérifier les retrait d'usage récent : [Cliquez Ici](#)

Si le produit n'est pas retiré, vérifier quand même les conditions d'utilisation.



Les Agriculteurs **BIO** d'Aquitaine,
Limousin et Poitou-Charentes



Les Agriculteurs **BIO** de Dordogne



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Données météo à 5 jours

Données à titre indicatif, sans valeur contractuelle : <http://www.lameteoagricole.net> & <http://www.pleinchamp.com>

Bergerac :

HEURE PAR HEURE	5 JOURS			6-10 JOURS		BERGERAC	
	Vendredi 03 Mar Détails	Samedi 04 Mar Détails	Dimanche 05 Mar Détails	Lundi 06 Mar	Mardi 07 Mar		
Prévisions météo							
Temps sensible							
Température Mini	6°	4°	5°	5°	4°		
Température Maxi	18°	11°	13°	13°	13°		
±Moy. saisonnières*	+4°	0	+2°	+2°	0		
Humidité relative moyenne	70%	84%	90%	89%	80%		
Vitesse moyenne du vent	22 km/h	22 km/h	19 km/h	30 km/h	12 km/h		
Vitesse max du vent	48 km/h	32 km/h	32 km/h	56 km/h	24 km/h		
Direction du vent							
Quantité de précipitation	13 à 16 mm	7 à 8 mm	6 mm	5 à 6 mm	2 mm		
Probabilité de précipitation	60%	70%	70%	80%	40%		
Heure précipitation max	23h	01h	15h	10h	19h		
Nébulosité	94%	92%	93%	91%	93%		
Heures d'ensoleillement	0h39	0h52	0h45	0h58	0h45		
Point de rosée	8°	5°	6°	8°	6°		
Degrés jours de croissance (Base 10)	2	-2.5	-1	-1	-1.5		
Degrés jours de croissance (Base 6)	6	1.5	3	3	2.5		
Degrés jours de croissance (Base 0)	12	7.5	9	9	8.5		
Indice de chaleur	-	-	-	-	-		
Déficit hydrique	Cumul de précipitations des 30 derniers jours** : 83mm Surplus hydrique des 30 derniers jours* : 33% (+27mm) Déficit hydrique depuis le début d'année* : 3% (-3mm)						

* (moyenne sur 10 ans - station de référence : BERGERAC)
** (cumul de la veille avec un délai de 12 à 48 heures en fonction des stations)

Dordogne

	vendredi 03	samedi 04	dimanche 05	lundi 06	mardi 07
Indice de fiabilité	63	68	58	73	69
Temps					
T min (°C)	7	7	5	8	6
T max (°C)	19	9	11	13	12
T min au sol (°C)	6	8	5	8	6
Humidité relative min (%)	52	81	82	71	66
Humidité relative max (%)	93	100	93	100	87
Risque de précipitations (%)	99	99	99	99	13
Quantité de précipitations (mm)	24	15	8	16	0
Ensoleillement (h)	2	0	0	0	0
Rayonnement global (J/cm²/jour)	720	148	150	152	154
ETP (mm)	2	0	1	1	1
Direction du vent					
Vitesse du vent (km/h)	24	20	24	26	15
Rafales maximales (km/h)	52	52	57	59	37
Nébulosité effective	6/8	8/8	8/8	8/8	8/8



• FRAB ALPC •
Les Agriculteurs BIO d'Aquitaine,
Limousin et Poitou-Charentes



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

est membre de :



• BIO D'AQUITAINE •
Les Agriculteurs BIO d'Aquitaine



• FRAB ALPC •
Les Agriculteurs BIO de Poitou-Charentes
et de la Nouvelle-Aquitaine



• ITAB •
Institut Technique de
l'Agriculture Biologique



RES AQ
Viti Bio
Réseau Aquitain
de Viticulteurs Biologiques



• AGROBIO GIRONDE •
Les Agriculteurs BIO de Gironde



• AGROBIO 47 •
Les Agriculteurs BIO du Lot et du Lot-et-Garonne



• CIVAM BIO DES LANDES •
Les Agriculteurs BIO des Landes



Bharko
Lurraren
EkarLea
Les Agriculteurs BIO du Pays Basque

Les autres structures porteuses membres de Bio d'Aquitaine :